

## Plan de mise en œuvre de la politique nationale d'évaluation en Haïti

### 1. Introduction

Dans l'article précédent du Vol #1 No 3 intitulé « le cadre de mise en œuvre de la politique nationale de l'évaluation des apprentissages en Haïti ( Le parti pris théorique) », nous avons défini les approches de mise en œuvre d'une politique et conclu en ces termes « Dans le cadre de l'écosystème éducatif haïtien caractérisé par une centralisation excessive au niveau stratégique avec une déconcentration vers les centres opérationnels géographiques, la mise en œuvre de la politique nationale d'évaluation des apprentissages devra utiliser un ensemble éclectique de stratégies dans une perspective de complémentarité tout en ayant la loi, la culture de l'organisation et les pratiques administratives comme référentiels d'action ». C'est cette approche éclectique qui sera développée tout au long des lignes qui suivent.

Le présent plan de mise en œuvre trouve sa justification dans le Plan Décennal d'Éducation et de Formation 2020-2030 (PDEF)<sup>1</sup> constitué de trois (3) grands axes<sup>2</sup> prioritaires qui visent la transformation du système éducatif haïtien dans une perspective d'amélioration de l'accessibilité, de l'équité et de l'efficacité interne et externe. Ces trois grands axes concernent : 1. La transformation de la gouvernance du système éducatif à tous les niveaux par le renforcement des structures organisationnelles, des capacités de gestion et de régulation et du pilotage ; 2. La Qualité et la Pertinence par l'adoption de quatre (4) programmes prioritaires, que sont curricula, science et technologie, développement professionnel du personnel enseignant/éducatif, et développement et évaluation des apprentissages ; 3. L' Accès et l'Equité regroupant des éléments tels l'offre éducative (carte scolaire, construction), le mécanisme de soutien à la scolarisation, et l'éducation non-formelle, en termes de programmes prioritaires, en tenant compte des besoins spécifiques des filles en éducation et en formation professionnelle, surtout dans les milieux défavorisés et ruraux.

Il traite des modalités de mise en œuvre, de gestion, de communication et de suivi-évaluation du cadre national d'évaluation des apprentissages en Haïti. Il comprend trois parties : les principes directeurs de la mise en œuvre ; le dispositif institutionnel de mise en œuvre et le plan de mise en œuvre

### 2. Éléments fondamentaux de la mise en œuvre

La politique nationale d'évaluation des apprentissages en Haïti sera mise en œuvre en intégrant les leçons tirées des expériences du passé de mise en œuvre des politiques publiques éducatives haïtiennes. Ainsi, dans le souci d'assurer l'harmonisation des actions engagées par tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre, quatre (4) principes résument la logique de sa mise en œuvre :

- le PDEF comme document de référence guidant les interventions du secteur éducatif ;
- le cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif haïtien - Haïti 2054 (COCSEH);
- les représentations départementales du MENFP (DDE, BDS, BIZ) comme entités responsables de l'opérationnalisation de la PNEAH ;
- l'approche participative.

**2.1. Le PDEF**, comme document de référence guidant les interventions dans le secteur éducatif produit sur la base d'une grande participation de tous les acteurs étatiques de l'éducation en Haïti et des membres de la société civile, se veut être le dénominateur commun des priorités de tous les sous-

---

<sup>1</sup> MENFP (2020, décembre). Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF) - Planifier l'éducation, préparer le futur. Port-au-Prince, Haïti - MENFP.

<sup>2</sup> MENFP (2020, décembre). Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF) - Planifier l'éducation, préparer le futur. Port-au-Prince, Haïti - MENFP. P.10

secteurs de l'éducation. Son endossement par les partenaires, qui contribueront à son financement, lui confère à la fois sa crédibilité et son statut de cadre référentiel pour toute intervention dans le secteur. Le PDEF permet au MENFP et à ses partenaires de canaliser toutes les actions et les ressources vers des objectifs bien définis. A cet effet, les interventions engagées et programmées, au titre de l'évaluation des apprentissages, par chacun des acteurs, devront être cohérentes avec la politique nationale d'évaluation des apprentissages en Haïti afin de garantir une utilisation efficace et pertinente des ressources injectées dans le système éducatif à ce titre.

**2.2. Le cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif haïtien - Haïti 2054** « qui trace les contours d'un système éducatif pour tous. Il présente les savoirs, les compétences et les valeurs requises pour que les enfants et les jeunes haïtiens soient équipés de savoirs, de compétences et de valeurs pour faire face aux défis du pays ». <sup>3</sup> En matière d'évaluation des apprentissages, le COCSEH, tout en adoptant l'approche par compétences (APC), comme mode organisateur des curriculums, souligne que le premier objectif des réformes curriculaires conduites en Haïti est l'amélioration de la réussite des élèves et le changement des pratiques évaluatives est l'une des conditions de cette réussite. Il est le principal levier d'une transformation (d'une rupture) de la conception de l'enseignement et même du métier d'enseignant. *« Jusqu'ici, trop souvent, était privilégiée, l'évaluation sommative assortie de notes. Le curriculum doit donc porter ce changement et installer dans la pratique des enseignants, comme dans le fonctionnement de l'école, les trois temps de l'évaluation (diagnostic initial, évaluation formative, évaluation terminale). Ces trois temps doivent être effectifs dans le déroulement de chaque phase d'apprentissage (séance, séquence, cycle...) avec plusieurs conséquences »* <sup>4</sup> dont un changement des modalités de la préparation des classes, un principe de différenciation, l'implication de l'élève dans le processus de l'évaluation et la cohérence entre les programmes d'études et les pratiques d'évaluation (alignement curriculaire).

### **2.3. Les représentations départementales du MENFP (DDE, BDS, BIZ) comme entités responsables de la mise en œuvre**

Les différentes politiques mises en œuvre au MENFP l'ont été dans une logique « Top-down » liée à une conception traditionnelle de l'Etat caractérisée par une vision pyramidale et hiérarchique de l'Etat, une forte séparation entre les acteurs politiques et administratifs et un caractère rationnel de la mise en œuvre. Comme résultats, la politique est restée concentrée au niveau des directions techniques du bureau central du MENFP. Le manque d'implication des unités déconcentrées – unités proches de la demande sociale d'éducation – a conduit à l'inefficacité des interventions, quand elles ont pu avoir lieu. Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNEAH, l'opérationnalisation des actions programmées sera assurée principalement par les entités décentralisées du ministère afin de garantir la cohérence du système d'évaluation pédagogique et renforcer ainsi les capacités du ministère en la matière.

**2.4. L'approche participative.** La meilleure façon de garantir ce principe est l'adhésion pleine et entière de l'ensemble de la communauté éducative aux finalités qui sous-tendent la PNEAH et le COCSEH postulant un changement des modalités d'évaluation, préconisant le passage d'une évaluation exclusivement sommative et conduisant à une notation globale à une évaluation référée aux compétences visées, étroitement reliée au processus d'apprentissage et impliquant l'élève lui-même qui construit ses connaissances à travers les situations d'apprentissage. Tout en soulignant

---

<sup>3</sup> Rapport d'État sur le curriculum en Haïti dans le cadre du soutien du bureau international d'éducation de l'UNESCO à la mise en œuvre du programme décennal d'éducation et de formation (PDEF 2020- 2030) de Haïti – des curricula de qualité pour améliorer la performance d'ensemble, la gouvernance et la résilience du système éducatif haïtien. Juin 2023.

<sup>4</sup> MENFP – Coordination générale du pôle enseignement et qualité (2022, juillet). Cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif haïtien - Haïti 2054. Port-au-Prince, Haïti - MENFP

l'importance des interactions sociales dans ce processus, l'élève « apprend » dans un espace collectif où les relations entre pairs sont déterminantes. Cette logique de participation constituera l'objet de la concertation que devra respecter scrupuleusement tous les responsables chargés de la chaîne d'évaluation des apprentissages (les directeurs d'enseignement, les directeurs départementaux d'éducation, les responsables des bureaux de district scolaires, les inspecteurs de zone, les enseignants et les directeurs d'écoles).

### **3. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre**

Le dispositif adopté pour la mise en œuvre de la PNEAH présente une structure à 3 niveaux :

#### **3.1. Le niveau stratégique**

Un premier niveau stratégique est le Conseil Stratégique National (CSN) qui siège sous la haute supervision du Ministre, coordonné par le Directeur Général du MENFP et le Directeur Général de l'INFP avec l'appui du Coordonnateur Général de Pole Enseignement et Qualité, le Coordonnateur du Bureau national des examens d'État (BUNEXE), le Coordonnateur de l'Unité Informatique du BUNEXE; le Directeur de la Coordination des Opérations de l'INFP; le Directeur de l'unité de la technologie de l'Information et de la communication en éducation (UTICE) ; le Coordonnateur de la commission nationale de développement de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (CNDVAEP) et le Coordonnateur du centre permanent d'évaluation (CEPEV) assurant le secrétariat exécutif de ce niveau chargé :

- (i) d'assurer le respect des grandes orientations de la PNEAH ;
- (ii) d'analyser en profondeur les besoins spécifiques en matière d'évaluation des apprentissages en Haïti en termes d'une évaluation minutieuse des ressources humaines, matérielles et financières disponibles pour soutenir la mise en œuvre du cadre
- (iii) de définir les options stratégiques du plan de mise en œuvre de la PNEAH ;
- (iv) de veiller à la conformité des interventions des responsables de la chaîne d'évaluation des apprentissages aux options retenues dans la PNEAH ;
- (v) de définir le plan de communication pour la mise en œuvre de la PNEAH en vue d'informer le public sur les progrès réalisés par l'organisation des campagnes de sensibilisation pour informer les parents, la communauté et les médias sur les résultats de l'évaluation des apprentissages et par le partage des bonnes pratiques et les réussites avec d'autres pays et organisations internationales.
- (vi) d'évaluer, annuellement, l'efficacité du cadre national d'évaluation en mettant en place un système de suivi basée sur des collectes de données sur l'application du cadre dans les écoles en vue d'identifier les domaines où des améliorations sont nécessaires et d'adapter le cadre en conséquence ;
- (vii) Prévoir, sur la base des rapports d'évaluation en (vi), une révision périodique triennale du cadre national d'évaluation pour s'assurer qu'il reste pertinent et efficace face aux évolutions de l'éducation en Haïti par la mise en place d'un comité de révision composé d'experts en évaluation des apprentissages, d'inspecteurs scolaires, de directeurs d'établissements scolaires, d'enseignants et de représentants des associations professionnelles et syndicales. Les modifications tiendrait compte des évolutions de l'éducation et des retours d'expérience.

Les experts en évaluation des apprentissages (Individus et/ou Firme spécialisée) apporte un appui du type expert-conseil en vue de faciliter la mise en œuvre de la PNEAH. Ils assistent aux réunions du CSN et du CTN sans voix délibératives.

### **3.2. Le niveau tactique**

Le Conseil Technique National (CTN) est le second niveau. Il est coordonné par le Coordonnateur du CEPEV avec l'appui de ses structures techniques et administratives des directeurs du bureau de gestion de l'éducation préscolaire (BUGEP), de l'enseignement fondamental (EF), de l'enseignement secondaire (ES), des opérations de l'INFP, de la formation et du perfectionnement (FP) et du BUNEXE. Ce niveau aura pour mission :

- (i) d'assurer la cohérence dans l'exécution des activités. Cette structure sera aussi chargée d'élaborer, pour l'ensemble des sous-secteurs (sauf l'enseignement supérieur) des Plans d'actions nationaux conformes à la PNEAH ;
- (ii) de concevoir ou ajuster le cadre national d'évaluation des apprentissages basé sur les besoins identifiés en se basant sur des consultations publiques permettant de recueillir les commentaires et les suggestions des parties prenantes afin de faire du cadre un instrument essentiel pour garantir la qualité et l'équité dans l'éducation en Haïti ;
- (iii) de former les enseignants, les directeurs, les concepteurs, les inspecteurs, les décideurs politiques, les parents et la communauté pour mettre en œuvre le cadre de manière efficace et adaptée en vue de s'assurer que chaque acteur du système éducatif comprend son rôle dans le processus d'évaluation.

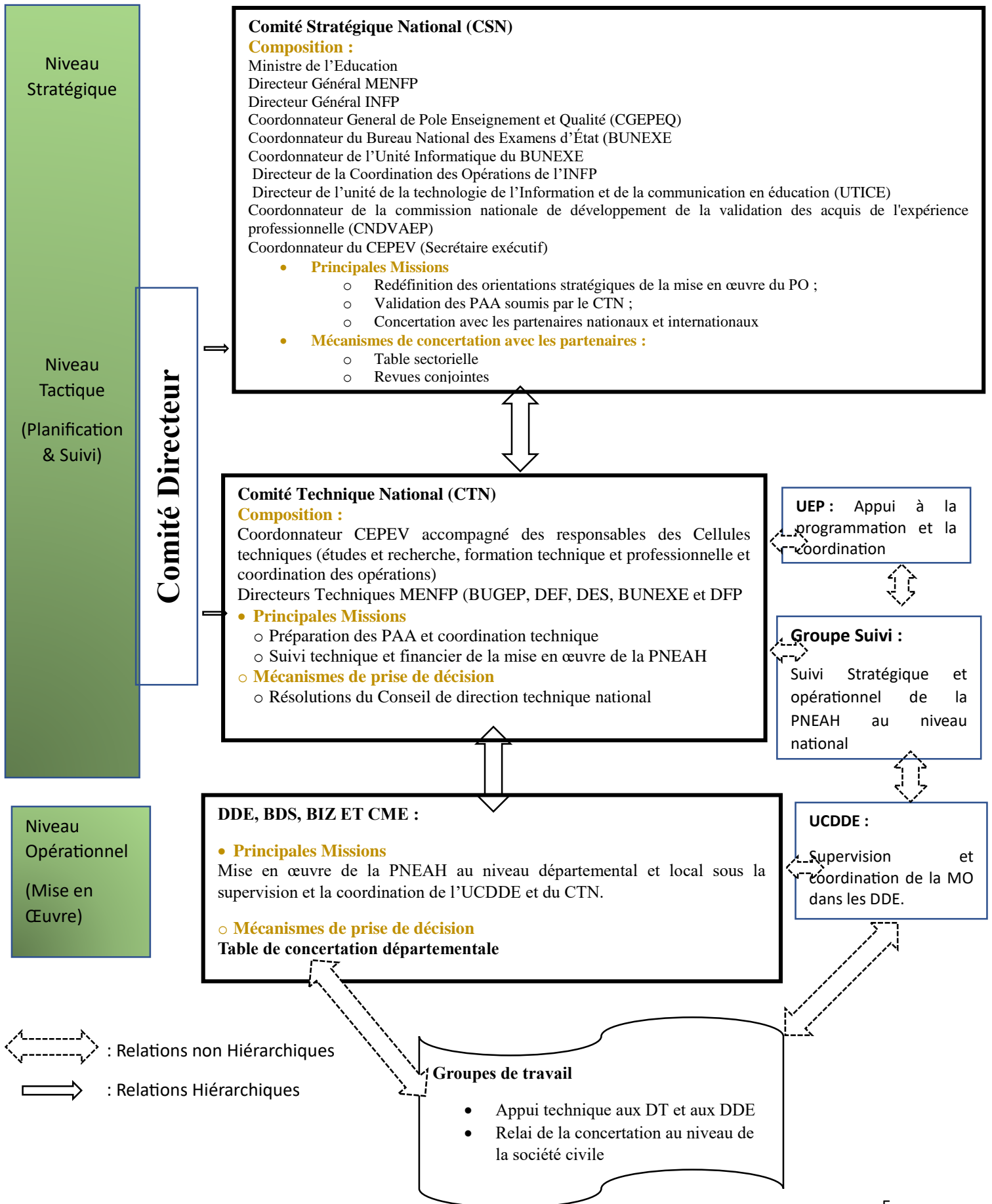
A ce niveau, l'Unité d'Études et de programmation (UEP) apporte un appui à la programmation et à la coordination des activités. Et, par suite des résolutions du conseil de direction, un groupe d'appui interne ou externe assure le suivi Stratégique et opérationnel de la PNEAH au niveau national

### **3.3. Le niveau opérationnel**

Un troisième niveau, opérationnel, sera composé des structures départementales (DDE – BDS – BIZ), des Commissions Municipales d'Education (CME) pour la gestion de proximité des écoles, des représentants des établissements d'enseignement (du préscolaire au secondaire, en passant par le professionnel) et des centres de formation. Ces structures seront responsables de l'exécution du PNAEH dans leurs départements et écoles respectifs. Les structures départementales peuvent aussi bénéficier, sous la supervision du niveau technique, de l'appui de groupes de travail ou des institutions d'enseignement supérieur ou des universités publiques en région ou des firmes spécialisées pour accomplir efficacement leur mission.

La figure 1 qui suit montre l'organisation, le mode de fonctionnement ainsi que les missions et les mécanismes de prise de décisions dans ce dispositif institutionnel.

Figure 1 : l'organisation, le mode de fonctionnement ainsi que les missions et les mécanismes de prise de décisions dans ce dispositif institutionnel



#### 4. Les objectifs et les activités du plan de mise en œuvre de la Politique Nationale d'Évaluation des apprentissages en Haïti

OBJECTIFS	SUGGESTIONS D'ACTIVITES
<p><b>1. Valider la politique nationale d'évaluation des apprentissages en Haïti (PNEAH)</b></p>	<p>1.1. Organiser un premier atelier de travail avec les parties prenantes incluant les PTF afin d'obtenir leurs appréciations et inputs de la politique nationale d'évaluation des apprentissages en Haïti (PNEAH).</p> <p>1.2. Organiser un deuxième atelier de travail avec les parties prenantes des directions départementales d'éducation incluant des directeurs d'écoles publiques et privées afin d'obtenir leurs inputs et les mécanismes de mise en œuvre opérationnelle de la politique nationale d'évaluation des apprentissages en Haïti (PNEAH).</p> <p>1.3. Rédiger une nouvelle version de la Politique nationale d'évaluation des apprentissages en Haïti (PNEAH).</p> <p>1.4. Soumettre cette nouvelle version aux autorités stratégiques du MENFP pour validation officielle finale. Cette version doit contenir une page avec les mots du Ministre.</p> <p>1.5. Démultiplier et distribuer 1000 copies de cette nouvelle version de la PNEAH aux cadres des Directions Départementales d'Éducation.</p> <p>1.6. Transmettre une copie numérique de la PNEAH sur les courriels des 17000 directeurs d'établissements scolaires enregistrés sur le SIGE du MENFP.</p> <p>1.7. Assurer des activités de promotion de la PNEAH en utilisant les canaux de la RTE.</p>
<p><b>2. Soutenir les milieux scolaires en évaluation des apprentissages et produire l'instrumentation sous la responsabilité du MENFP</b></p>	<p>2.1. Sur la base des rapports de recherche empirique, élaborer un plan de formation des agents de la chaîne d'évaluation des apprentissages.</p> <p>2.2. Élaborer des documents de référence et une instrumentation appropriée à l'application de la PNEAH dans les milieux administratifs et scolaires.</p> <p>2.3. Mettre en œuvre le plan de formation des agents de la chaîne d'évaluation des apprentissages en impliquant les universités et les institutions d'enseignement supérieur.</p> <p>2.4. Évaluer les programmes de formation des agents de la chaîne d'évaluation des apprentissages.</p>
<p><b>3. Assurer la prise en compte de la politique nationale d'évaluation des apprentissages dans le cadre réglementaire.</b></p>	<p>3.1. S'assurer, à travers le niveau opérationnel du dispositif institutionnel, que toutes les exigences de la PNEAH se retrouvent dans les salles de classes (cahiers de préparation, devoirs, textes d'examens) ainsi que dans les directions d'écoles (charge horaire des enseignants, sanction des études, bulletins scolaires, etc.).</p> <p>3.2. Élaborer les textes d'examens officiels en prenant en compte les directives de la PNEAH.</p> <p>3.2. Mettre en place un mécanisme de suivi périodique de la prise en compte de l'implantation des exigences de la PNEAH dans les salles de classe et les directions d'écoles.</p>
<p><b>4. Prendre des moyens visant à assurer la prise en compte de la politique nationale d'évaluation des apprentissages en Haïti par les partenaires.</b></p>	<p>4.1. Présenter aux différents partenaires concernés les principaux changements que la PNEAH amène dans chacun des secteurs de formation (préscolaire, fondamental et secondaire).</p> <p>4.2. Ajuster la PNEAH aux différentes recommandations des partenaires et aux différents éléments obtenus à travers la recherche sur l'innovation en matière d'évaluation des apprentissages en Haïti.</p>

<b>5. Assurer l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale d'évaluation des apprentissages en Haïti dans les milieux scolaires.</b>	5.1. Mettre en place de concert avec les agents du niveau opérationnel, pour le compte des niveaux stratégiques et techniques, des mécanismes d'évaluation de la mise en œuvre du cadre national d'évaluation des apprentissages en Haïti. 5.2. Élaborer le rapport final de la mise en œuvre du cadre national d'évaluation des apprentissages en Haïti.
---	--